# *Association Défense et Protection du Faron*

*Association Agréée au titre du code de l'Urbanisme par arrêté préfectoral du 19 Février 1992*
**Siège social : Chez Madame Laffargue Sylvie, Villa Laspeyres,**
**198, Ch. de l'Huba 83200 Toulon**
Président : Michel Bonjardini Tél. : 06.50.54.16.62

Monsieur Hubert FALCO
Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
107, Bd Henri Fabre
CS 30536
83041 TOULON Cedex 9

Toulon, le 21 août 2020

Objet : risque d'incendie dans le Mont Faron à Toulon.

Monsieur le Président,

Pour la deuxième année consécutive, le Mont Faron a été la proie des flammes, cette fois dans la nuit du 1er août. Cet énième incendie au cœur du site classé nous amène à attirer votre attention sur plusieurs points.

A de nombreuses reprises, nous avons alerté les élus, les services de l'État sur le risque incendie dans ce massif. La situation ne s'améliore pas, bien au contraire, au fil des années et c'est pourquoi nous nous adressons une nouvelle fois à vous.

Durant le mois de juillet, un de nos adhérents nous a signalé que des campeurs avaient laissé les braises incandescentes d'un barbecue sur l'esplanade du Fort Faron ! Régulièrement, en hiver, des promeneurs nous alertent sur la présence de squatteurs dans les maisons inhabitées sur la face sud-est. Là encore des feux sont allumés pour cuisiner.

**Ces incidents tendent à prouver que le site n'est pas suffisamment surveillé et sécurisé.**

Dans un courrier du 27 juin 2019, Monsieur le Préfet nous a informés que le PDAF du Faron devait être actualisé. **Comme nous l'avions déjà évoqué dans notre courrier du 18 juin dernier, nous aimerions connaître l'avancée de ces travaux et nous demandons une activation de ce plan.**

Le Faron est un site classé mais, hormis la forêt communale qui bénéficie d'un entretien, la forêt privée – plus de 800 ha – est quasiment à l'abandon et le développement anarchique de la végétation y entraîne un risque d'incendie majeur qui met en péril l'ensemble du site, les personnes et les biens en périphérie.

Ce massif bénéficie d'un classement au titre des sites remarquables depuis 1991 et, à ce titre, **nous demandons une fois de plus la création d'un comité de gestion**. Le classement n'est pas une fin en soi, la gestion du massif est indispensable, d'autant plus que le Faron est un atout économique majeur pour Toulon. **Une gestion concertée pourrait déboucher ultérieurement sur un GIP (Groupement d'intérêt public) tel que celui mis en place dans les calanques de Cassis où il a fourni les moyens d'apporter une protection efficace et durable et, même, à certains endroits, une réhabilitation du paysage.**

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre courrier, veuillez accepter, Monsieur Président, l'expression de nos salutations très respectueuses.

Pour le CA, le Président

Michel Bonjardini